

Les véhicules au gaz peinent à s'imposer

AUTOMOBILE Les routes suisses comptent 5 millions de voitures, mais seules 13 500 d'entre elles roulent au gaz naturel et au biogaz. Ces véhicules sont pourtant considérés comme les moins polluants

GHISLAINE BLOCH
@BlochGhislaine

Année après année, l'association Gaznat tente de convaincre les visiteurs du Salon international de l'automobile de Genève, qui s'est terminé dimanche, d'opter pour un véhicule fonctionnant avec un mélange de gaz naturel et de biogaz. Pourtant, peu de visiteurs semblent prêts à faire le pas. En Suisse, on compte 5 millions de voitures, mais seules 13 500 d'entre elles roulent avec du gaz naturel et du biogaz. En 2015, on en répertoriait 12 000. L'association faitière prévoyait, il y a 3 ans, une croissance des ventes d'au moins 30%. Celle-ci n'a pas eu lieu. Pourquoi les consommateurs peinent-ils à opter pour ces véhicules? «L'offre de

véhicules est encore limitée et les clients ont parfois du mal à trouver le modèle qui répond à leurs attentes», déplore André Räss, responsable de la mobilité chez Gaznat.

L'autre frein est la méconnaissance du grand public qui confond souvent gaz naturel/biogaz avec le GPL, soit le gaz de pétrole liquéfié, interdit dans pratiquement tous les parkings souterrains. «Il n'y a aucun risque d'explosion avec le gaz naturel/biogaz», rappelle André Räss.

A partir de déchets organiques

Ces véhicules qui roulent au gaz naturel répondent aux défis environnementaux actuels. «Ils produisent entre 60 et 95% de polluants de moins que les véhicules traditionnels et n'émettent pratiquement

«Les véhicules au gaz naturel produisent entre 60 et 95% de polluants de moins que les véhicules traditionnels et n'émettent quasiment aucune particule fine»

ANDRÉ RÄSS,
RESPONSABLE DE LA MOBILITÉ CHEZ GAZNAT

aucune particule fine», souligne André Räss. Un avis que partage l'association ATE (Association Transport et Environnement) qui établit chaque année un classement des véhicules les plus propres. Dans les catégories tourisme ou utilitaires, le haut du classement est dominé par les modèles au gaz naturel et biogaz. Les prix démarrent à 14 000 francs.

Pourtant, ce sont les véhicules hybrides et les voitures électriques qui continuent de voler la vedette aux voitures au gaz naturel/biogaz. Le bilan CO₂ de l'électrique dépend de l'origine du courant. A l'échelon planétaire, la voiture électrique peut difficilement se vendre comme émettant moins de CO₂ qu'une voiture à moteur à combustion. «Cela tient au fait

qu'une grande partie de la production mondiale d'électricité est à base de charbon», rappelle l'ATE.

L'autre problématique concerne la batterie de la voiture électrique. L'extraction des matières premières pour fabriquer ces batteries est très consommatrice d'énergie et émettrices de CO₂. Les batteries lithium-ion embarquées dans ces véhicules réputés verts semblent coûter cher à l'environnement. Pour obtenir ces ingrédients, les usines de raffinage usent de méthodes qui polluent les sols. Enfin, la question du recyclage de ces batteries n'a pas encore été résolue. ■

La thématique de cet article nous a été suggérée par un lecteur. Pour nous contacter: hyperlien@letemps.ch

RÉSEAU

150 stations-service en Suisse

Le «gaz naturel mélange suisse» comprend 20% de biogaz, dont le bilan CO₂ est neutre. Il est produit à partir de déchets organiques, de boues d'épuration, de purin et de fumier et intégré dans le réseau.

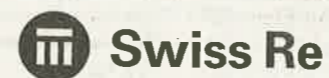
Le prix moyen du gaz naturel/biogaz représente une économie moyenne atteignant jusqu'à 50%,

par rapport à l'essence. Il est possible de rouler sans émettre de CO₂ en optant pour un carburant 100% biogaz.

Ces véhicules sont munis de deux réservoirs, l'un pour le gaz et l'autre pour l'essence. Ils peuvent faire le plein dans 150 stations-service. ■ G. B.

La justice américaine se penche

PUBLICITÉ



Swiss Re

Convocation à la
8^e Assemblée générale ordinaire de Swiss Re SA

Mercredi 17 avril 2019, à 14h00 (ouverture des portes à 12h30)
Hallenstadion, 8050 Zurich-Oerlikon

L'invitation prescrite par la loi et les statuts contenant les propositions du Conseil d'administration paraît le 19 mars 2019 dans la Feuille officielle suisse du commerce. Les actionnaires inscrits au Registre des actions reçoivent une invitation personnelle.